

NUFARM 2,4-D ACIDE EN POUDRE SÈCHE
HERBICIDE

POUR USAGE DANS LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE
RECONDITIONNEMENT SEULEMENT

PRINCIPE ACTIF :
2,4-D (présent sous forme d'acide) ... 97.5%

N^o D'HOMOLOGATION 17134 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

DANGER POISON

CONTENU NET : (25 – 1000) KG

Nufarm Agriculture, Inc.
5101, 333 - 96th Ave NE
Calgary, Alberta T3K 0S3
(403) 253-8471

Numéro d'urgence 24 heures par jour 1-800-424-9300

MODE D'EMPLOI :

Pour usage dans la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* seulement.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation, lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Ce produit peut causer une grave irritation des yeux. Une surexposition au 2,4-D peut provoquer la toux, des brûlures, des étourdissements ou une perte temporaire de la coordination musculaire. D'autres symptômes possibles d'une surexposition, sont la fatigue, une faiblesse musculaire ou des nausées. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS :

RISQUES POUR LES HUMAINS

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

Nocif si avalé. Nocif en cas d'absorption cutanée. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau. Bien se laver après avoir manipulé le produit. Nocif en cas d'inhalation. Éviter de respirer la poussière.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Ne pas vider dans les lacs, les ruisseaux, les étangs ou les eaux publiques.

RISQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Bien nettoyer l'équipement avec un nettoyant chimique adéquat avant de l'utiliser pour la manutention ou la fabrication d'autres produits chimiques agricoles.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :

Ne pas contaminer la nourriture humaine ou animale, ou l'eau lors de l'entreposage ou nettoyage de l'équipement. Ne pas entreposer avec les semences, les denrées alimentaires ou près des

insecticides, fongicides ou engrais. Il est interdit d'éliminer le produit à ciel ouvert ou de le brûler. Ne pas réutiliser le contenant.

Les fabricants canadiens doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'agence provinciale responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.